

# CONDITIONS SPÉCIALES DE L'OFFRE TÉLÉPÉAGE L'ALPIN - ÉTUDIANTS

Année 2025/2026

## Validité de l'offre :

Cette offre peut être souscrite pendant toute l'année universitaire.

## Bénéficiaires :

Toute personne ayant 26 ans ou moins à la date de la souscription, détenteur du permis de conduire et pouvant certifier de son statut d'étudiant pour l'année universitaire en cours au moment de la souscription.

Cette offre est ouverte uniquement :

- à tout nouvel abonné étudiant.
- aux étudiants ayant bénéficié les années précédentes de l'offre et remplissant les conditions pour l'année universitaire en cours au moment de la souscription.

Les étudiants avec une activité rémunérée (contrat de qualification, alternance..) peuvent bénéficier de l'offre.

## Conditions commerciales :

- Les frais d'abonnement mensuels (valeur **6 € TTC/mois**) de l'abonnement L'Alpin sont offerts pendant l'année universitaire (août 2025 à juillet 2026) avec la facture électronique\*.
- Les frais de mise en service du badge (valeur **11 €**) sont offerts.

## Pièces justificatives à fournir obligatoirement :

- Le certificat de scolarité ou la carte étudiant pour l'année universitaire en cours au moment de la souscription.
- Le permis de conduire.
- Un IBAN.

## Moyens pour souscrire à l'offre :

- Au Centre de Relation Clients de Nangy
- Sur internet : [www.atmb.com](http://www.atmb.com) en mentionnant le code promo **ETUDIANTS**.

Les justificatifs (carte étudiant et permis de conduire) doivent être joints obligatoirement lors de la demande.

**IMPORTANT** : la demande d'abonnement internet sera validée uniquement si les justificatifs sont transmis.

## Renouvellement de l'offre :

À échéance de la promotion, l'abonné étudiant peut à nouveau bénéficier de l'offre Etudiants L'Alpin, avec les mêmes conditions commerciales, sous réserve de remplir les conditions d'accès pour la nouvelle année universitaire.

Pièces justificatives pour le renouvellement de l'offre :

Seul le nouveau certificat de scolarité de la nouvelle année universitaire doit être transmis. Pour cela, plusieurs possibilités sont données :

- Présentation d'une copie du nouveau certificat de scolarité au Centre de Relations Client de Nangy
- Envoi de la copie du nouveau certificat de scolarité par mail à [operation.etudiants@atmb.net](mailto:operation.etudiants@atmb.net) ou par courrier à **ATMB - Renouvellement Etudiants - Péage de Nangy - 382 rue de l'enclos - 74380 Nangy**

### Informations complémentaires :

Pour toute demande d'information complémentaire, les conseillers clientèle ATMB vous accueillent :

- Au Centre de Relation Client de Nangy du lundi au vendredi de 9 h à 19 h
- Par téléphone au 04 50 25 95 95 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

*\*Si le client préfère recevoir sa facture papier par courrier pendant ces 12 mois, alors l'option « facture papier » sera appliquée soit 0.70€/mois.*



Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc

[www.atmb.com](http://www.atmb.com)